

Monsieur le président,

Une fois n'est pas coutume, vous êtes un bon fonctionnaire en marche !  
Dommage ! L'été ne vous a pas porté conseil.

Pour la première fois, vous mettez en œuvre les dispositions du nouveau règlement intérieur pour ce CTL. En prenant la décision de réduire les temps de préparation et de compte-rendus des CTL mais aussi des CAPL et de supprimer le remboursement des frais de déplacements des élus suppléants, le directeur général retire aux représentants des personnels les moyens d'accomplir leurs mandats dans de bonnes conditions. Nous ne pouvons que vous ré-exprimer notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du directeur général qui prend toutes les mesures pour réduire le dialogue social à sa plus simple expression et la déclinaison qui en est faite en local !

Remettre en cause les droits des élus des personnels, ce n'est, ni plus ni moins que s'attaquer aux droits et aux garanties des agents. C'est balayer le vote des personnels qui reconnaissent par leur participation massive aux élections professionnelles, le rôle indiscutable de leurs représentants dans toutes les instances.

Cette décision constitue une attaque, parmi tant d'autres, contre :

- ✓ l'exercice du droit syndical,
- ✓ la défense des personnels,
- ✓ le rôle des réunions institutionnelles.

Et, cerise sur le gâteau, vous signez cette note en plein été. À l'évidence, vous assimilez parfaitement bien les méthodes « macronistes ».

À l'ordre du jour de ce CTL figure le baromètre social de la DRFiP de la Haute-Garonne.

**Les résultats de l'enquête sont édifiants et confortent les craintes et alertes que ne cesse de faire la CGT.**

Pour ne citer que quelques chiffres :

- **quatre agents sur cinq** estiment que la **DGFIP n'évolue pas dans le bon sens** ;
- **cinq agents sur huit** estiment devoir **travailler dans l'urgence** ;
- **trois agents sur cinq** estiment que **la charge de travail** est leur principale **source de stress** ;
- **plus de la moitié des agents** pensent que **leur motivation dans leur travail diminue** ;
- **trois agents sur quatre** estiment que **l'attention portée aux conditions et à la qualité de vie au travail est insuffisante**.

**La motivation des agents ne cesse de diminuer, alors que jusqu'à présent la DGFIP fonctionne encore grâce cette fameuse « conscience professionnelle ».**

Il est toutefois bizarre de constater que, jamais, dans ce type d'enquête, **la question des emplois ne soit évoquée...**

À croire que le nombre d'agents pour exercer les missions n'est pas au cœur des préoccupations des sondeurs de la DGFIP et n'a aucune incidence sur notre façon d'exercer nos missions.

Et pourtant, ce sont plus de 35 000 emplois qui ont été supprimés sur les quinze dernières années.

**Le Tableau de bord de veille sociale que ce CTL aura à examiner est éloquent en matière d'arrêts de travail.** Le nombre de jours de congés ordinaires de maladie est en forte augmentation : + 21,84 % entre 2014 et 2016. Nous nous rappelons précisément de vos propos, lors du rassemblement des personnels à la direction, en novembre dernier, à un collègue qui vous interpellait sur le sujet : **« pas de raz de marée en perspective »**. Faut-il y voir une preuve que vous ne connaissez pas l'état de vos services ? Vous faut-il plus d'agents sur le carreau pour considérer le problème digne d'intérêt ?

Ceci nous amène à évoquer **la remise en cause du CHSCT par les ordonnances Macron**. Ainsi, ces ordonnances valident la fusion des instances représentatives dans le secteur privé en une nouvelle instance, le Comité social économique.

Qui peut croire que la création de ce Comité social économique ne conduira pas à la fusion des instances représentatives du personnel dans la Fonction publique ? La valeureuse et très commode « équité » (souvent d'application asymétrique) sera une nouvelle fois utilisée par les intégristes de la déréglementation des droits des salariés pour liquider les comités techniques, commissions administratives paritaires, conseil départemental d'action sociale et CHSCT et les remplacer par une instance affublée d'un nom ronflant. Cette instance, comme dans le secteur privé, sera vidée de son contenu et, surtout, permettra une réduction drastique des droits des représentants des personnels et par conséquent, diminuera les possibilités de défendre leurs droits et garanties. Car au travers des projets de *« transformation »* du gouvernement Macron-Philippe, il y a un axe majeur : l'affaiblissement des organisations syndicales indépendantes et la recherche de leur intégration dans la gestion des rapports économiques et sociaux.

Alors que l'on assiste à la **montée des risques psychosociaux**, qui témoignent de la dégradation des conditions de travail liée en grande partie aux suppressions d'emplois et aux réformes et restructurations, dans le même temps, les moyens et nos budgets restent inadaptés face à des besoins croissants. De plus, **le budget des CHSCT est souvent dévoyé par les directions**, qui y voient un complément à leurs dotations globales de fonctionnement, au détriment d'une prévention des

risques efficace en faveur des personnels.

Pour poursuivre en matière, le premier acte d'Emmanuel Macron persiste dans cette voie de destruction de la fonction publique et en particulier de notre administration : **1.600 suppressions d'emplois pour la DGFIP pour l'année 2018**. Mais tout le monde est prévenu, avec la mise en place du programme « **Action Publique 2022** », Emmanuel Macron veut aller loin dans la refondation de notre modèle social issu des conquies de 1936 et du conseil national de la résistance. Il s'appuiera sûrement dessus pour atteindre son objectif de 120.000 suppressions d'emplois au cours de son quinquennat. Son premier ministre l'écrit dans la lettre de cadrage adressé à l'ensemble de ses ministres : « *le Comité (de pilotage : CAP 22) s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. Il identifiera également les chevauchements et les doublons de compétences qui sont source de coûts injustifiés.* »

Alors que tout le monde sait que ces suppressions massives contribuent grandement à la détérioration du quotidien des fonctionnaires et que pour améliorer le quotidien des agents des finances, **l'arrêt immédiat des destructions d'emplois est impérieux**. C'est ce qu'a rappelé l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP, ici présentes, le 28 septembre dernier en boycottant, elles aussi, le CTR convoqué de jour-là.

Mais il est vrai que le dialogue social en cette période n'a de dialogue que le nom et que c'est à marche forcée, par ordonnances et autres décisions prises sans aucune concertation que l'on gouverne dans ce pays et dans ses administrations. Vive le dialogue social en marche !

**C'est pourquoi, la CGT ne restera pas discuter dans ce CTL où les points à l'ordre du jour ne sont même pas soumis au vote.**

**Nous continuerons de nous employer à lutter contre la liquidation de la fonction publique et du Code du travail, notamment par la réussite de la journée de grève et de manifestation du 10 octobre 2017.**